

Le vendredi 9 septembre 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS *Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Caroline CAYEUX, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Josée JAVEY, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS*

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS *Frédéric BONAL à Caroline CAYEUX, Victor DEBIL-CAUX à Jacques DORIDAM, Thierry AURY à Roxane LUNDY*

Date d'affichage	16 septembre 2022
Date de la convocation	2 septembre 2022
Nombre de présents	42
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Roxane LUNDY

Détermination du nombre d'adjoints au maire

M. Franck PIA, Maire

En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal la création de 12 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

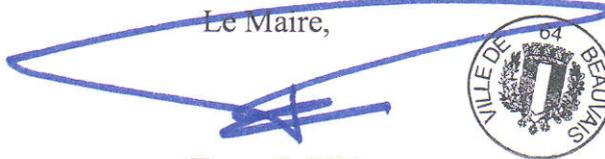
Votes pour : 34

Votes contre : 1

Non-participation au vote : 10

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Franck PIA

